

Observatoire social européen (2010) *Fiches sur le dialogue social sectoriel européen*. Projet coordonné par Christophe Degryse.

www.worker-participation.eu/EU-Social-Dialogue/Sectoral-ESD

AGRICULTURE

Représentants des travailleurs	European Federation of Food, Agriculture and Tourism Trade Unions (EFFAT) (2000) http://www.effat.org
Représentants des employeurs	Employers' Group of Agricultural Organisations in the EC (COPA-COGECA) (1958) http://www.copa-cogeca.be

Étude de représentativité : Traxler, F. (2007), *Representativeness of the social partners: Agricultural sector*, EIRO, Dublin, octobre 2007

<http://www.eurofound.europa.eu/eiro/studies/tn0608017s/tn0608017s.htm>

Comité du dialogue social sectoriel (CDSS)

Groupe de travail informel :	1974
CDSS :	1999
Règlement intérieur :	26 avril 1999
Programme de travail :	2007 – 2008 - 2009

Aperçu général du secteur

Acteurs et défis

Résultats

Textes conjoints

APERÇU GÉNÉRAL DU SECTEUR

L'agriculture est l'un des secteurs les plus marqués par les développements politiques de l'Union européenne : mise en place d'une politique agricole commune (PAC) (années 1960), crise des excédents de production (années 1970 et 1980), longues phases de réformes de la PAC (années 1990 et 2000)... C'est dans ce contexte que s'inscrit le dialogue social de ce secteur.

Quelque [9 millions](#) d'Européens travaillent actuellement dans le secteur agricole (EU-25). Il s'agit, en majorité, de travailleurs indépendants ou d'exploitations familiales. Mais le secteur compte également de très nombreux travailleurs saisonniers, souvent migrants et peu qualifiés. Le travail non déclaré — surtout saisonniers — y est aussi très répandu.

Plus que d'autres, le secteur agricole a été fortement imprégné par les développements politiques qui ont marqué l'histoire de la Communauté européenne. La mise en place d'une Politique agricole commune (PAC) dès 1962 n'y est évidemment pas étrangère. Ainsi, le secteur s'inscrit dans la forte volonté d'accroître sa productivité tout au long des années 1960, la mise en place de protections tarifaires par rapport aux marchés mondiaux (où les prix étaient plus bas), l'encouragement à l'exportation.

À partir des années 1970 et, surtout, 1980 apparaissent les excédents de production. Victime de son succès, la PAC commencera à faire l'objet de critiques : elle coûte cher, produit trop, fausse les échanges internationaux. Les différentes phases de l'élargissement de l'UE (en particulier dans les années 1980 — Grèce, Espagne, Portugal —, mais aussi dans les années 2000 — Europe centrale et orientale) auront, elles aussi, un fort impact sur ce secteur.

Au cours des années 1990, la PAC entrera dans une longue phase de réformes structurelles (en 1992 puis 2003), et fera l'objet d'intenses négociations et conflits au sein de l'Organisation mondiale du commerce.

Le dialogue social dans ce secteur a suivi ces évolutions et s'inscrit dans ce contexte politique et économique. Du fait de la forte intégration européenne de la politique agricole, ce DSS constitue aussi, probablement, le paradigme de la mise en place d'un système européen de relations collectives. L'[Observatoire social européen](#) le classe d'ailleurs dans les secteurs qui tendent vers un échelon européen des relations collectives (Pochet *et al.*, « Dialogue social européen sectoriel 1997-2004 », Observatoire social européen). À noter, par exemple, que les manifestations de mécontentement s'y organisent presque toujours au niveau européen...

ACTEURS ET DÉFIS

Historiquement, le secteur agricole européen est celui où la volonté des partenaires sociaux de réaliser une harmonisation sociale vers le haut des conditions de travail est la plus forte. Le dialogue social de ce secteur rassemble l'*European Federation of Food, Agriculture and Tourism Trade Unions* (EFFAT) pour les travailleurs, et l'*Employers' Group of Agricultural Organisations in the EC* (COPA-COGECA) pour les employeurs. Dès les années 1960, des accords sur le temps de travail sont signés. Seront ensuite abordés les thèmes de la formation, des conditions de travail, de la protection sociale, de la lutte contre le travail au noir, de la prépension, etc.

Pour des raisons de commodités, nous diviserons l'histoire du dialogue social sectoriel (DSS) agricole en quatre phases.

Dès 1963 est créé un « *comité consultatif paritaire* pour les problèmes sociaux des travailleurs salariés agricoles ». Ce comité sera déterminant dans la mise en œuvre du dialogue social de ce secteur. Deux accords importants sont signés sous son égide : l'un en 1968 fixant à 45 heures la durée hebdomadaire du travail dans le secteur des terres arables, l'autre en 1971 étendant le premier accord au secteur de l'élevage. En 1974, le comité *consultatif* paritaire est institutionnalisé sous la forme d'un « *comité paritaire* pour les problèmes sociaux des salariés agricoles » (c'est ce comité paritaire qui sera remplacé en 1998 par le CDSS actuel ; ce comité paritaire a été institué par la [décision 74/442/CEE](#) de la Commission). Dès 1978 il met à jour les deux accords sur le temps de travail, sous la forme d'entente ayant valeur de recommandation. Il s'agit de l'« Entente sur l'harmonisation de la durée du travail des salariés agricoles permanents dans le secteur de la culture arable des Communautés européennes ». Bien qu'il s'agisse, selon la classification de l'Observatoire social européen, d'une « recommandation », il est très proche de ce qu'on appellerait aujourd'hui un accord fondé sur l'article 139 du traité (base juridique qui n'existait pas à l'époque). En effet, ce texte est à la fois très précis — « la durée normale du travail, heures supplémentaires non comprises, ne doit pas dépasser 2 088 heures par an (40 heures x 52 + 8 heures) » — et engageant : « Tous les objectifs sociaux définis dans la présente entente doivent être atteints dans les quatre ans et réalisés par des mesures appropriées prises au niveau national ou régional » (c'est nous qui soulignons). Ce document, qui sera ensuite amendé à plusieurs reprises, marque la forte volonté des partenaires sociaux de réaliser une harmonisation sociale vers le haut des conditions de travail dans leur secteur. Ceux-ci souligneront d'ailleurs, dans leurs positions communes de 1979 et de 1981, l'importance des aspects sociaux des politiques structurelles de la Commission européenne (en référence à la conférence de Rome de 1961) et appelleront cette dernière à donner la priorité aux aspects humains par rapport aux aspects économiques de la PAC.

Les années 1980 marquent un premier tournant, en raison d'une part des élargissements de la CEE à la Grèce (1981), à l'Espagne et au Portugal (1986), mais

également en raison de la crise des excédents agricoles. En ce qui concerne les élargissements, les partenaires sociaux adopteront deux positions communes relatives aux enquêtes et études sur les salaires et l'emploi dans l'agriculture. Les pays méditerranéens adhérents comptent en effet de nombreux travailleurs saisonniers (jusque-là, les enquêtes ne couvraient que les ouvriers permanents à temps complet), c'est pourquoi les partenaires sociaux demandent de tenir compte de la nouvelle situation pour une meilleure fiabilité des données relatives à l'emploi dans le secteur. Rappelons que derrière le travail saisonnier se cache souvent le développement du travail au noir. En ce qui concerne la crise des excédents agricoles, c'est surtout sur les mesures d'accompagnement social que les partenaires sociaux s'exprimeront. Ainsi, l'avis concernant les mesures sociostructurelles d'accompagnement de la politique agricole commune de 1986 aborde de front des questions telles que l'instauration d'un système de prépension, le développement de mesures en faveur des jeunes agriculteurs, la formation professionnelle, etc. Les années 1980 marquent également le développement d'une forte dimension « santé-sécurité » dans le DSS, par l'adoption de textes conjoints sur la prévention des accidents (1981), les exigences de sécurité dans la construction des bâtiments et installations agricoles (1982) et les critères de sécurité pour les attelages agricoles (1984). On notera également une position commune de 1982 sur le bien-être social des remplaçants agricoles.

Nouveau tournant du DSS : les années 1990, marquées à la fois par la crise de l'emploi, la première grande réforme de la PAC, et les conséquences des accords commerciaux du GATT. On assiste alors à une vague de positions communes sur les conséquences sociales de la réforme de la PAC, sur les départs en préretraite des salariés agricoles, sur l'adaptation de la qualification des travailleurs aux évolutions de l'agriculture. Durant cette période, et après l'adoption du traité de Maastricht (1992) qui formalise le dialogue social européen, les partenaires sociaux veulent utiliser les dispositions de ce nouveau traité pour « l'instauration en Europe d'un système de relations entre les partenaires sociaux caractérisé par un dialogue social fort et efficace [pouvant] apporter une contribution fondamentale à une politique de rénovation du monde agricole » (déclaration commune du 30 mars 1995). Ils y présentent leurs priorités : formation, aménagement du temps de travail, conditions de travail et protection sociale, lutte contre le travail au noir, prépension, indemnités de chômage temporaire, travail des femmes... Dans le prolongement de cette déclaration, ils signent le 24 juillet 1997 un important « accord cadre de recommandation pour l'amélioration de l'emploi salarié de l'agriculture dans les États membres de l'Union européenne ». Cet accord comprend des dispositions concernant l'emploi salarié dans le secteur, l'aménagement du temps de travail, les conditions de travail (revenus, heures supplémentaires, temps de repos, travail de nuit, et congés payés). On note toutefois que concernant le temps de travail, il s'agit d'une recommandation moins contraignante que le texte de 1978, lequel fixait une échéance butoir pour sa mise en œuvre (cf. ci-dessus). C'est d'ailleurs pourquoi [l'Observatoire social européen](#) classe ce texte dans la catégorie des recommandations, et non des accords, même s'il en est proche.

La quatrième phase de ce dialogue social débute en 1998-1999, par la création formelle du CDSS, et par l'adoption de son règlement intérieur. S'ensuivent

l'adoption d'un outil commun sur la formation professionnelle, et une déclaration sur l'emploi des salariés agricoles (2000) dans le contexte difficile de « l'application des mesures de l'Agenda 2000, des négociations commerciales OMC, de l'élargissement de l'UE, des bouleversements technologiques, des exigences nouvelles des consommateurs, etc. » Un nouveau texte important est adopté le 5 décembre 2002 : l'accord européen sur la formation professionnelle. Un accord que l'[Observatoire social européen](#) classe dans la catégorie des recommandations, bien qu'il fasse référence aux dispositions de l'article 139§2 du traité, ce qui le rend très proche d'un accord. Toutefois, tout comme la recommandation de 1997, il ne prévoit pas de date limite de mise en œuvre. Notons que dans le prolongement de cet accord, sera adopté un outil conjoint sur la formation professionnelle en 2007 (Curriculum vitae Agripass).

Parallèlement à la formation professionnelle, le thème de la santé-sécurité revient en force avec l'adoption d'un Manuel de sécurité pour la sylviculture, ainsi que des Instructions à l'intention des opérateurs d'engins de pulvérisation (2001), la Déclaration sur les bonnes pratiques en santé-sécurité (2004), l'Avis commun concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les troubles musculo-squelettiques (2005), et l'accord européen (classé en recommandation) sur la réduction de l'exposition des travailleurs aux risques de troubles musculo-squelettiques d'origine professionnelle en Agriculture (2005).

RÉSULTATS

À l'origine, le dialogue social de ce secteur était centré sur le développement d'un véritable système européen de relations collectives, via des engagements réciproques. Mais les nombreuses et longues réformes de la politique agricole commune ont aussi amené ce DSS à développer la dimension de lobbying auprès des institutions européennes.

Comme on a pu le voir, ce CDSS est très marqué par les développements politiques de l'UE : réforme de la PAC, négociations au sein de l'OMC, Agenda 2000, élargissements successifs. Les thèmes abordés par les partenaires sociaux concernent essentiellement le temps de travail, l'emploi, les mesures sociales d'accompagnement des réformes, la formation professionnelle et la santé-sécurité (le thème du développement durable semble peu présent).

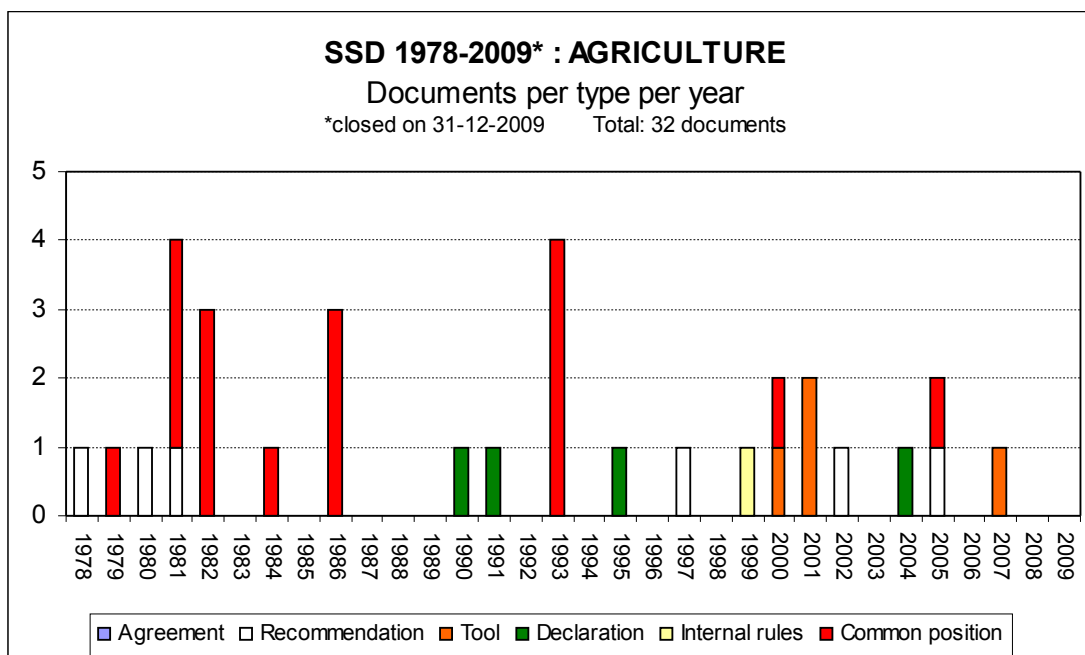
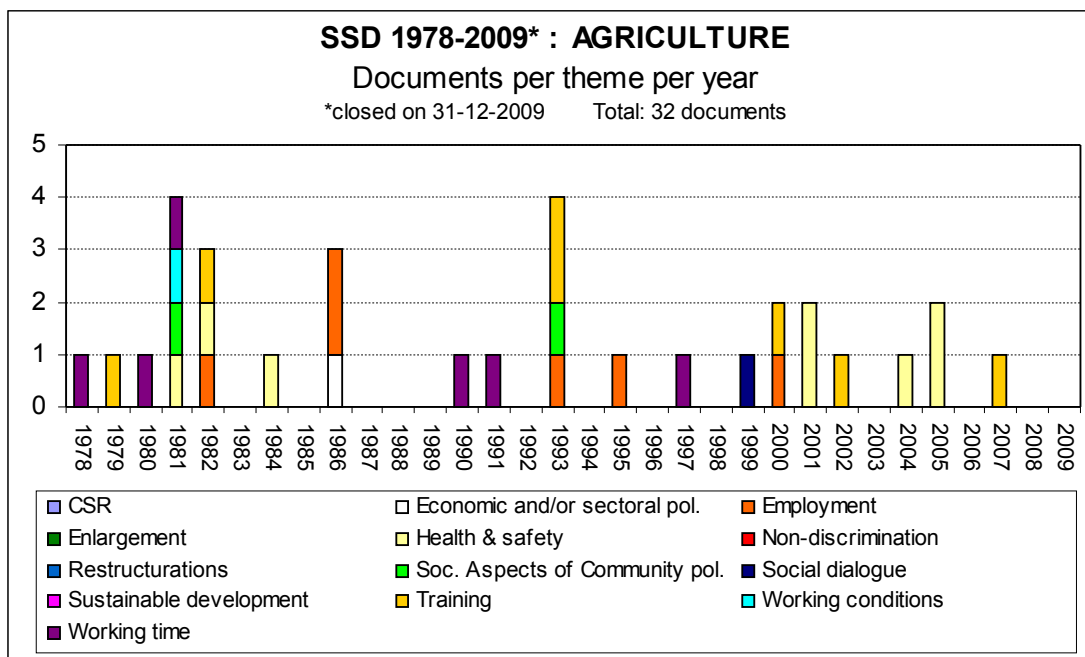
Nous avons, pour des raisons de commodité, divisé l'histoire de ce dialogue social en quatre phases. Il semble que ce soit surtout dans la première phase (et dans une moindre mesure la troisième) que le « développement d'un système européen de relations collectives » est le plus marqué.

Paradoxalement, et à la notable exception de la recommandation de 2002 sur la formation professionnelle, les « engagements réciproques » semblent moins nombreux depuis la création formelle du CDSS au profit d'outils, de déclarations et de positions communes.

Mais il ne faut pas sous-estimer les outils de formation qui ont un impact important dans les pays qui ne disposaient pas de tels outils. Reste que la question du suivi et de la mise en œuvre au plan national des textes conjoints demeure un aspect crucial.

TEXTES CONJOINTS

Le dialogue social sectoriel « Agriculture » a donné lieu, depuis 1978, à l'adoption de 32 textes conjoints.



Date	Title	Theme	Type	Adressee
10/05/2007	Résolution adoptée par le GEOPA-COPA et l'EFFAT	Formation	Outil	Partenaires sociaux européens
21/11/2005	Accord européen sur la réduction de l'exposition des travailleurs aux risques de troubles musculo-squelettiques d'origine professionnelle en Agriculture	Santé-Sécurité	Recommandation	Organisations nationales
25/01/2005	Avis commun concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les troubles musculo-squelettiques	Santé-Sécurité	Position commune	Institutions européennes
24/10/2004	Santé et sécurité en agriculture. Bonnes pratiques et propositions d'action	Santé-Sécurité	Déclaration	Organisations nationales
05/12/2002	Accord européen sur la formation professionnelle en agriculture	Formation	Recommandation	Organisations nationales
01/04/2001	Instructions à l'intention des opérateurs d'engins de pulvérisation, technique de pulvérisation, environnement et santé	Santé-Sécurité	Outil	Entreprises
01/04/2001	Manuel de sécurité pour la sylviculture	Santé-Sécurité	Outil	Organisations nationales
13/04/2000	Conférence EFA-GEOPA/COPA "L'emploi des salariés agricoles dans l'Union européenne" Déclaration finale	Emploi	Position commune	Institutions européennes
01/01/2000	Livre blanc: Garantir l'emploi par une formation professionnelle et continue dans l'agriculture européenne	Formation	Outil	Organisations nationales
26/04/1999	Rules of procedure for the sectoral dialogue committee on social dialogue in agriculture	Dialogue social	Règlement intérieur	Partenaires sociaux européens
24/07/1997	Accord cadre de recommandation pour l'amélioration de l'emploi salarié en agriculture dans les Etats membres de l'Union européenne	Temps de travail	Recommandation	Organisations nationales
30/03/1995	Déclaration commune de l'EFA-CES et du GEOPA-COPA sur l'emploi dans l'agriculture	Emploi	Déclaration	Partenaires sociaux européens
18/11/1993	Avis sur la forêt et l'activité forestière	Formation	Position commune	Institutions européennes

18/11/1993	Avis sur la formation agricole	Formation	Position commune	Institutions européennes
27/01/1993	Avis sur les conséquences sociales de la réforme de la PAC	Aspects sociaux des politiques communautaires	Position commune	Institutions européennes
27/01/1993	Avis sur la préretraite des salariés agricoles	Emploi	Position commune	Institutions européennes
29/11/1991	Avenant à l'entente sur l'harmonisation de la durée du travail des salariés agricoles permanents dans le secteur de la culture arable des Communautés européennes (temps de travail au Portugal)	Temps de travail	Déclaration	Organisations nationales
19/01/1990	Avenant à l'entente sur l'harmonisation de la durée du travail des salariés agricoles permanents dans le secteur de la culture arable des Communautés européennes (application en Espagne depuis 1983)	Temps de travail	Déclaration	Partenaires sociaux européens
24/11/1986	Avis concernant les mesures sociostructurelles d'accompagnement de la politique agricole commune	Emploi	Position commune	Institutions européennes
24/11/1986	Avis concernant l'action de la Communauté dans le secteur forestier	Politiques économiques et/ou sectorielles	Position commune	Institutions européennes
15/02/1986	Avis concernant les statistiques agricoles	Emploi	Position commune	Institutions européennes
21/12/1984	Avis concernant les critères de sécurité pour les manœuvres de fixation, de décrochage, d'attelage et de dételage sur les tracteurs agricoles	Santé-Sécurité	Position commune	Institutions européennes
26/11/1982	Avis concernant la promotion des services de remplacement agricoles et le bien-être social des remplaçants agricoles	Emploi	Position commune	Institutions européennes
26/11/1982	Avis en matière de formation des travailleurs agricoles	Formation	Position commune	Institutions européennes
01/01/1982	Avis sur les exigences de sécurité dans la construction des bâtiments agricoles et l'aménagement des installations	Santé-Sécurité	Position commune	Institutions européennes
27/11/1981	Opinion on the prevention of accidents in agriculture	Santé-Sécurité	Position commune	Institutions européennes

	and the relationship between the elimination of technical barriers to trade in agricultural tractors and safety			
27/11/1981	Avenant à l'entente sur l'harmonisation de la durée du travail des salariés agricoles permanents dans le secteur de la culture arable des Communautés européennes	Temps de travail	Recommandation	Partenaires sociaux européens
06/05/1981	Avis concernant les enquêtes sur les gains des salariés agricoles dans la CE	Conditions de travail	Position commune	Institutions européennes
01/01/1981	Avis concernant les aspects sociaux de la politique agricole commune	Aspects sociaux des politiques communautaires	Position commune	Institutions européennes
10/06/1980	Entente sur l'harmonisation de la durée du travail des salariés agricoles permanents dans le secteur de l'élevage de l'agriculture dans la CE	Temps de travail	Recommandation	Partenaires sociaux européens
23/05/1979	Avis concernant le perfectionnement professionnel et la cessation d'activité des salariés agricoles dans le cadre des mesures sociostructurelles proposées par la Commission	Formation	Position commune	Institutions européennes
22/03/1978	Entente sur l'harmonisation de la durée du travail des salariés agricoles permanents dans le secteur de la culture arable des Communautés européennes	Temps de travail	Recommandation	Partenaires sociaux européens